



Dossier d'Inscription Accueil au pair en France



Nom de votre famille : _____

Date : _____

Ce dossier est à compléter et à nous retourner dûment signé accompagné des conditions générales d'accueil signées au plus tard 6 semaines avant la date d'arrivée souhaitée de votre stagiaire aide familial étranger.

Par mail : placements@aupaysdeslangues.fr

Par courrier : Au Pays Des Langues – 21 rue Pierlot – 33460 MACAU

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Chère famille,

Tout d'abord, merci pour la confiance que vous accordez à notre organisme. Notre objectif premier est **le bien-être et la sécurité de vos enfants**.

Vous trouverez ci-après notre **dossier d'inscription pour l'accueil d'un jeune au pair étranger en France** (Stagiaire Aide Familiale étranger).

Les profils au pair que nous vous proposerons ont été rigoureusement sélectionnés pour répondre au maximum à vos critères. Leurs dossiers ont fait l'objet de vérification par nos partenaires (références de gardes d'enfants, certificat médical, extrait de casier judiciaire...).

Vous trouverez également ci-dessous des informations complémentaires quant à l'accueil d'un jeune au pair. En effet, il est important de ne pas oublier que le jeune au pair aura avant tout un rôle de grand frère ou grande sœur auprès de vos enfants : ce n'est pas une aide-ménagère. Les tâches et missions doivent être en lien avec les enfants. De même, il/elle aura besoin de temps pour trouver sa place au sein de votre famille et être opérationnel(le).

- Durée hebdomadaire : **30h/semaine** avec possibilité de s'inscrire dans une école de langue française pour étranger
- Repos : **2 jours /semaine** dont au moins un week end complet par mois
- Pas de travail les jours fériés
- Argent de poche : **minimum 80€/semaine** (100€/sem pour un anglophone)
- Logement en **chambre individuelle**
- **Pension complète** (3 repas par jour, 7j/7)
- Déclaration et paiement des cotisations auprès de l'URSSAF
- Déclaration à la DIRECCTE

Le succès d'un placement au pair repose essentiellement sur la communication et l'intégration du jeune au pair étranger au sein de votre famille.

Toute l'équipe d'Au Pays Des Langues est à votre disposition pour faire de cet échange culturel une expérience inoubliable pour votre famille.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions au 05 33 89 18 00 du lundi au samedi ou par mail à placements@aupaysdeslangues.fr

Voyagement vôtre,

Anne-Gaëlle

Informations concernant le séjour de votre au pair

Date de début souhaitée* : _____ Durée du séjour souhaitée : _____

*nous vous recommanderons de nous retourner votre dossier complet au moins 8 semaines avant la date d'arrivée souhaitée

Informations concernant votre famille

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Nationalité		
Téléphone domicile		
Téléphone mobile		
Email		
ID Skype		
Profession		
Téléphone professionnel		
Horaires de travail		

Adresse personnelle _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Le foyer familial est-il composé des 2 parents ? OUI NON

Dans le cadre d'une famille monoparentale, précisez : Célibataire Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Un des parents est-il souvent absent ? OUI NON

Si OUI, précisez la fréquence : _____

Quelle langue parlez-vous à la maison ? _____

Connaissez-vous d'autres langues ? _____

Fumez-vous ? OUI à l'extérieur OUI dans la maison NON

Avez-vous un régime alimentaire spécifique ? OUI NON

Si OUI, lequel ? _____

Pratiquez-vous une religion ? OUI NON

Si OUI, laquelle ? _____

Avez-vous des employés de maison ? OUI NON

Si OUI combien d'heures par semaine : _____

Avez-vous des animaux ? OUI NON

Si OUI, lesquels : _____

Avez-vous déjà accueilli un(e) jeune au pair ? OUI NON

Si OUI, de quelle nationalité : _____ Pendant combien de temps : _____

Connaissez-vous des écoles pour prendre des cours de français près de votre domicile ? OUI NON

Si OUI, à quel endroit : _____ A quelle distance de votre domicile: _____

Accepteriez-vous de participer au frais de cours du (de la) jeune au pair ? OUI NON Partiellement

Quels sont vos centres d'intérêt ? _____

Partez-vous régulièrement en week end ? OUI NON

Si oui, le jeune au pair doit-il vous accompagner systématiquement : OUI NON

Informations concernant vos enfants

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Prénom				
Sexe (F/M)				
Date de naissance				
Âge				
Horaires d'école				

Une naissance est-elle attendue ? OUI NON Si oui vers quelle date (approximative) : _____

L'un de vos enfants présente-t-il un handicap ou des difficultés particulières (allergies...) ? OUI NON

Si OUI, précisez : _____

Informations que vous souhaitez nous communiquer à propos de votre/vos enfant(s) :

Informations concernant votre domicile

Situation géographique

L'habitation se situe : dans une grande ville une ville un village à la campagne

Ville la plus proche du domicile : _____ Distance (en km) : _____

Gare la plus proche du domicile : _____ Distance (en km) : _____

Aéroport le plus proche du domicile : _____ Distance (en km) : _____

Station transport en commun la plus proche du domicile : _____ Distance : _____

Centre commercial le plus proche du domicile : _____ Distance : _____

Combien de temps faut-il, en transport en commun ou vélo, pour se rendre à l'école de français la plus proche agréée par la DIRECCTE ? _____

Décrivez l'endroit où vous vivez (centres sportifs, cinémas, aménagements proches, ...) : _____

Type d'habitation

Maison Appartement Superficie : _____ m² Nombre de pièces : _____

Intérieur

Nombre de chambres : _____ Nombre de salles de bain (d'eau) : _____

Possédez-vous : Lave-Linge Sèche-Linge Lave-Vaisselle

Ordinateur familial

Internet (WiFi) : OUI NON

Extérieur

Jardin : OUI NON Piscine : OUI NON

Le logement du (de la) jeune Au Pair

Dans la maison / appartement Indépendant

Si logement indépendant, précisez :

Surface du logement _____ m² Éloignement du domicile familial _____

Possède-t-il : un lit simple un lit double une télévision une armoire un bureau internet

La salle de bain (d'eau) est : Individuelle Partagée avec les enfants Partagée avec la famille

Informations sur le/la jeune au pair étranger

Nous mettrons tout en œuvre pour tenir compte de vos préférences : notre priorité restera la sécurité et le bien-être de vos/votre enfant(s).

Avez-vous une préférence pour une nationalité : OUI NON Si OUI, précisez : _____

Acceptez-vous au pair : un jeune homme une jeune fille sans importance

Acceptez-vous un(e) jeune ayant de faibles connaissances du Français : OUI NON

Acceptez-vous un(e) jeune qui fume : OUI NON

Si oui, pourra-t-il/elle fumer : à l'intérieur à l'extérieur

Acceptez-vous un(e) jeune avec un régime diététique différent (végétarien, vegan, halal..) : OUI NON

Doit-t-il/elle savoir nager : OUI NON sans importance

Doit-t-il/elle avoir le permis de conduire* : OUI NON sans importance

Si oui :

- c'est indispensable pour véhiculer les enfants chaque jour
- c'est préférable pour véhiculer les enfants occasionnellement
- c'est préférable mais uniquement pour ses déplacements personnels

Pourra-t-il/elle utiliser un véhicule pour son usage personnel : OUI NON

Dans ce cas, le véhicule mis à disposition est équipé d'une boîte manuelle : manuelle automatique

* Les jeunes avec permis et expérience sont moins nombreux. L'utilisation d'un véhicule nécessite que le(la) jeune soit assuré(e) tous risques auprès de votre compagnie d'assurances.

Pourra-t-il/elle recevoir des appels téléphoniques (amis, famille) ? OUI NON

Pourra-t-il/elle utiliser le téléphone ? OUI NON Occasionnellement en demandant

Pourra-t-il/elle avoir un accès internet ? OUI NON

Pourra-t-il/elle recevoir des amis ou de la famille ? OUI avec votre autorisation NON

Pourra-t-il/elle bénéficier de toutes les commodités de la maison ? OUI NON

Pourra-t-il/elle prendre ses repas en famille ? OUI NON Parfois

Pourra-t-il/elle participer aux activités de la famille ? OUI NON Parfois

Pourra-t-il/elle se joindre à vous les week-ends ? OUI NON Parfois

Pourra-t-il/elle accompagner la famille en vacances ? OUI NON Parfois

Avez-vous besoin de lui (d'elle) pendant les vacances scolaires ? OUI NON En partie

Les missions du jeune au pair étranger

La mission du (de la) jeune au pair consiste essentiellement à s'occuper de vos enfants, les garder en votre absence ou bien encore les accompagner à l'école et à leurs différentes activités. Vous pouvez toutefois lui demander de vous seconder quelques heures par semaine sur certaines tâches ménagères du quotidien en rapport avec les enfants.

Le (la) jeune au pair n'a pas à effectuer le travail d'une femme de ménage sous peine de risquer de voir le contrat requalifié en emploi domestique avec les conséquences que cela entraîne.

Les tâches auprès des enfants

- Les réveiller Les habiller Préparer le petit déjeuner Les baigner Les promener
 Jouer avec eux Surveiller les devoirs Préparer le dîner Les accompagner à l'école
 Aller les chercher à l'école Les accompagner à leurs différentes activités
 Autres (précisez) : _____

Les tâches ménagères

- Ranger la chambre des enfants *Combien de fois par semaine :* _____
 Repasser le linge des enfants *Combien de fois par semaine :* _____
 Étendre le linge des enfants *Combien de fois par semaine :* _____
 Nettoyer la salle de bain/toilette *Combien de fois par semaine :* _____
 Faire la lessive *Combien de fois par semaine :* _____
 Faire la cuisine pour les enfants *Combien de fois par semaine :* _____
 Ranger la cuisine après utilisation *Combien de fois par semaine :* _____
 Faire la poussière *Combien de fois par semaine :* _____
 Passer l'aspirateur *Combien de fois par semaine :* _____
 Arroser les plantes *Combien de fois par semaine :* _____
 S'occuper des animaux domestiques *Combien de fois par semaine :* _____
 Autres : _____ *Combien de fois par semaine :* _____

Devra-t-il/elle faire du babysitting le soir en plus des 30h/sem ? OUI NON Parfois

Si oui, combien de fois par semaine : _____ Rémunération horaire proposée : _____ EUROS

Sera-t-il/elle parfois seul(e) à la maison ? Le matin L'après-midi Le soir La nuit

Quels seront les jours de repos pour le (la) jeune au pair ?*

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

*2 jours/semaine dont au moins 1 weekend/mois (du vendredi soir au lundi matin)

Emploi du temps du jeune au pair étranger

Cet emploi du temps est destiné à aider votre jeune au pair à comprendre ce qui est attendu de lui (d'elle) pendant son séjour au sein de votre famille. Vous devez remplir ce document le plus précisément possible en respectant la limite maximum hebdomadaire de 30 heures.

Il est bien entendu que ce planning peut varier d'une semaine à l'autre. Il doit cependant refléter ce que vous attendez de lui ou d'elle. C'est à partir de ce document qu'il (elle) décidera d'accepter de venir au pair dans votre famille.

Nombre d'heures par semaine (30h maximum) : _____

Nombre de soirée(s) de baby-sitting par semaine* : _____

*Attention, les heures de baby-sittings ne sont plus comprises dans l'accord de placement au pair. Elles doivent donc être rémunérées comme des heures supplémentaires et demeurer exceptionnelles.

Argent de poche hebdomadaire (minimum 80 € par semaine, payable chaque vendredi) : _____ EUROS

NB : Le financement des frais de transport pour se rendre au cours de français est à la charge de la famille en plus de l'argent de poche (carte de transport, véhicule, ...)

Les heures de travail sont les périodes pendant lesquelles le (la) jeune au pair est **tenu(e) d'assurer une présence active ou passive**. Les heures de repas sont considérées comme des heures de travail uniquement si le (la) jeune au pair est seul(e) avec les enfants et ne peut donc disposer librement de son temps. Les repas pris en famille ne doivent pas être comptabilisés comme heures de travail mais comme temps de participation à la vie familiale.

Attention : Il est important de distinguer la période scolaire et la période pendant les vacances scolaires

Les plannings ci-après sont à envoyer à la Direction du travail (DIRECCTE).



EMPLOI DU TEMPS PENDANT LA PÉRIODE SCOLAIRE

Nombre d'heures par jour, période et type de tâches		Matin 7h/12h	Midi 12h/14h	Après-midi 14h/19h	Soirée 19h/21h	Baby-sitting	Total des heures
Lundi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Mardi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Mercredi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Jeudi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Vendredi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Samedi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Dimanche	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
NOMBRE TOTAL D'HEURES PAR SEMAINE							

Signature et date

EMPLOI DU TEMPS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Nombre d'heures par jour, période et type de tâches		Matin 7h/12h	Midi 12h/14h	Après-midi 14h/19h	Soirée 19h/21h	Baby-sitting	Total des heures
Lundi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Mardi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Mercredi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Jeudi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Vendredi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Samedi	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
Dimanche	Tâches avec les enfants						
	Tâches ménagères						
NOMBRE TOTAL D'HEURES PAR SEMAINE							

Signature et date

Bulletin d'adhésion

En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous vous engagez à accueillir une personne au pair dans le cadre d'un contrat d'accueil d'un(e) stagiaire aide familial(e) étranger(ère) pour une durée de 30 heures hebdomadaires maximum (selon la législation en vigueur) et à respecter les règles suivantes :

Placement inférieur à 3 mois

- Souscription d'une assurance privée « spéciale jeunes gens étrangers au pair ». Cette assurance couvrira la personne au pair à 100% (maladie, accident, responsabilité civile et rapatriement). Le coût est d'environ 80€ pour 3 mois. L'attestation d'assurance devra être retournée à l'agence Au Pays Des Langues impérativement dans les 3 jours suivants l'arrivée de la personne au pair.
- Déclaration de votre au pair auprès de l'URSSAF (environ 200 euros par mois de charges non déductibles)

Placement supérieur à 3 mois :

- Rédaction de l'accord de placement entre la famille et la personne au pair (CERFA 61-2116)
- Inscription obligatoire du jeune au pair à un cours de Français pour étrangers. Les cours de français sont à la charge des personnes au pair mais, selon les écoles, des frais de pré-inscription peuvent vous être demandés pour obtenir l'attestation nécessaire à l'obtention du visa. Vous pourrez demander au (à la) jeune au pair de vous rembourser ces frais.
- Déclaration à la DIRRECTE (dans le cas de demande de visa du jeune au pair)
- Déclaration de votre jeune au pair auprès de l'URSSAF (environ 200 euros par mois de charges non déductibles) .
- Souscription d'une assurance privée complémentaire pour toute la durée du séjour couvrant les risques de maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement. Son coût est d'environ 35 € par mois.

Frais de programme d'accueil d'un/une jeune au pair étranger en France

Cochez la case correspondante au programme choisi

De 1 à 3 mois (période d'été)

Frais de dossier : 150 €

Frais de placement et de suivi : 200 €

Total des frais de programme : 350 € TTC

De 4 à 6 mois

Frais de dossier : 150 €

Frais de placement, de formalités administratives et de suivi : 450 €

Total des frais de programme : 600 € TTC

Au pair pour

une période de 7 à 12 mois

Frais de dossier : 150 €

Frais de placement, de formalités administratives et de suivi : 900 €

Total des frais de programme : 1 050 € TTC

Au Pair trouvée par vous même: Forfait aide aux formalités administratives: 450 euros.

Conditions d'encaissement des frais de programme

1. Les **frais de dossier** sont encaissés dès réception de votre demande et ne sont en aucun cas remboursables.
2. Les **frais de placement, de formalités administratives et de suivi** sont encaissés lorsque nous vous envoyons les papiers administratifs pour la personne que vous avez choisi d'accueillir. Votre confirmation doit nous parvenir par mail.

Constitution du dossier

Pour que votre demande soit prise en compte, vous devez nous retourner impérativement ce dossier intégralement complété et signé, accompagné des photos de votre famille, votre habitation et la chambre de l'au pair

Dans le cas où vous n'avez pas réglé les frais en ligne, joignez également les 2 chèques libellés à l'ordre de Au Pays Des Langues : frais de dossier + Frais de placement, de formalités administratives et de suivi de la formule choisie.

Date et signature

Au Pays Des Langues

21 rue Pierlot – 33460 MACAU

Siret 798 899 233 00018

Tel 05 33 89 18 00 – Email : placements@aupaysdeslangues.fr

www.AuPaysDesLangues.com

Conditions d'adhésion et contrat d'accueil

PREAMBULE

L'accueil d'un(une) jeune au pair s'effectue dans le cadre d'un échange linguistique et culturel. L'objectif principal de son séjour est de se perfectionner en français et de découvrir notre culture. Il (elle) doit donc être accueilli(e) et considéré(e) comme un membre à part entière de la famille. La réussite d'un séjour au pair repose avant tout sur le respect mutuel et le souhait d'intégration réciproque.

CONDITIONS D'ADHESION

Les frais de programme comprennent des frais de dossier, des frais de placement (incluant les formalités administratives de départ) et des frais de suivi. Ces frais sont variables selon le programme choisi et sa durée. Ils sont encaissés à différents moments du traitement du dossier (voir bulletin d'adhésion).

Les frais de dossier ne sont jamais remboursables.

Accueil pour une période de 4 à 12 mois

Les frais de dossier sont encaissés à réception du dossier, les frais de placement et de suivi lorsque vous avez choisi la personne qui viendra chez vous. Les frais de dossier comprennent l'inscription et les recherches du jeune au pair par l'Agence Au Pays Des Langues.

Accueil d'une personne trouvée par vos soins

Les frais de placement et de suivi seront encaissés à l'arrivée de votre dossier et des éléments du dossier de la personne étrangère en vue de l'obtention de son visa. Nous assurerons le suivi du placement de cette candidature, mais pas le remplacement. Si la personne ne convenait pas, vous devrez régler les frais de dossier et de placement correspondant à l'accueil d'une personne (pour 4 à 12 mois) et nous vous proposerons alors de nouvelles candidatures.

Renouvellement

Pour renouveler votre demande de jeune fille ou jeune homme au pair, vous devrez mettre à jour tout ou partie de votre dossier, et vous bénéficierez d'un tarif préférentiel sur les frais de dossier.

Dossier d'été (inférieur à 3 mois)

Dans le cas où vous souhaiteriez continuer à bénéficier des services d'une jeune fille au pair après un placement initial de 3 mois, vous devrez remplir un nouveau dossier (pour l'année scolaire

par exemple) et serez dispensés des frais de dossier. Vous n'aurez ainsi que les frais de placement et de suivi à payer pour une période de 4 à 12 mois.

Formalités administratives intégrées aux frais de placement

Nous vous aidons et vous accompagnons pour l'ensemble des démarches administratives de départ dont l'envoi de l'accord de placement par courrier suivi International à la personne au pair en vue de l'obtention de son visa. Les frais de formalités administratives comprennent principalement les frais de courrier suivi international. En cas de refus de visa, nous ne vous redemanderons pas ces frais pour un(e) second(e) candidat(e).

Visas

L'agence Au Pays Des Langues s'engage à aider toutes les familles d'accueil dans les démarches administratives. Néanmoins, elle ne peut pas être tenue responsable des délais d'obtention des visas, des refus de visas, des retards de courriers DHL, Chronopost ou autre transporteur, ou des événements politiques ou internationaux. En cas de refus de visa, l'agence Au Pays Des Langues mettra tout en œuvre pour vous proposer une nouvelle candidature dans les plus brefs délais.

Contrôle, annulation, interruption de nos services

L'agence Au Pays Des Langues se réserve le droit de se rendre au domicile de la famille pour vérifier les conditions d'hébergement, de rejeter la demande d'adhésion d'une famille sans avoir à en donner les motifs, ou d'interrompre ses services pour les motifs suivants :

- Placement de plus de trois stagiaires dans la même année,
- Conditions d'accueil et de travail différentes de celles énoncées dans le dossier,
- Mauvais traitements,
- Retard ou défaut de rémunération du stagiaire, dépassement important du nombre d'heures,
- Renvoi abusif d'un stagiaire sans préavis (vous ne pourrez alors prétendre à aucun remboursement, même partiel des frais).

- Problèmes ou mésentente de couple se répercutant sur le stagiaire.

En cas de désistement de la famille :

- **Avant toute proposition** de notre part : celle-ci pourra alors prétendre au remboursement des frais de placement et de suivi, après demande justifiée par email.
- **Après confirmation de son invitation** (par courrier, mail ou téléphone), les frais de placement seront encaissés. Seuls les frais de suivi pourront être remboursés.
- **Après l'arrivée de la personne au pair** : si celle-ci ne vous convient pas ou si la personne au pair doit écourter son séjour pour quelque motif que ce soit, notre rôle est de vous proposer un(e) autre candidat(e). Si vous renoncez à accueillir une autre personne, aucun remboursement, même partiel, n'est possible. Un désistement en cours d'année ne peut en aucun cas entraîner un remboursement.

En fonction de la période ou des besoins spécifiques de la famille, si nous sommes dans l'impossibilité de vous proposer une solution de remplacement (autre personne au pair étrangère, jeune fille ou jeune homme français en attente de placement au pair...), votre adhésion sera prolongée d'une période égale à celle où vous n'avez eu personne.

CONTRAT D'ACCUEIL

Démarches administratives

La famille d'accueil s'engage à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'emploi d'un(e) stagiaire au pair auprès de l'URSSAF, de la CPAM et de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de son département, de contracter une assurance pour la personne au pair - couvrant les risques maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement. Elle s'engage également à aider le (la) stagiaire dans les démarches qu'il (elle) doit faire à son arrivée auprès de l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration). Le montant de la taxe de l'OFII est à la charge de la famille.

L'agence Au Pays Des Langues demande également à la famille de préinscrire le stagiaire dans une école de langues (pour les placements de plus de 3 mois). Cette démarche est obligatoire pour l'obtention du visa. Selon les écoles, le coût de la préinscription peut être demandé à la famille pour obtenir l'attestation d'inscription mais vous pouvez demander son remboursement par la personne au pair après son arrivée. Si vous effectuez une retenue sur l'argent de poche hebdomadaire pour ce remboursement, celle-ci ne pourra pas excéder 15 € par semaine.

En cas de rupture de contrat, la famille d'accueil s'engage à prévenir la DIRECCTE, l'URSSAF, la CPAM, la compagnie d'assurance et l'école de langues. L'agence Au Pays Des Langues ne sera tenue en aucun cas pour responsable des manquements de la famille à ce sujet ou des conflits entre les deux parties qui en découleraient.

Rôle de la personne au pair

Un(e) jeune au pair n'est pas une femme de ménage. Toutes les tâches que vous lui demandez doivent être en lien avec les enfants au risque, en cas de non-respect, de voir requalifier le contrat d'accueil en contrat de travail avec toutes les conséquences que cela entraîne en matière de rémunération et de charges sociales. Les principales tâches de la jeune fille ou du jeune homme au pair sont d'aider aux soins des enfants, les lever, les baigner, les habiller, les emmener ou aller les chercher à l'école, leur donner leurs repas, jouer avec eux, les surveiller. La personne au pair pourra également vous aider dans les travaux ménagers faciles de chaque jour comme le ferait n'importe quel membre de la famille. Il (elle) ne doit en aucun cas être en charge du ménage de la maison.

Tâches ménagères légères acceptables

- Préparer les repas des enfants, vous aider à nettoyer et ranger la cuisine après les repas ou bien vider le lave vaisselle. Aider à la préparation des repas de la famille ainsi que des repas exceptionnels, si il ou elle y est invité(e).
- Nettoyer sa salle de bains et celle des enfants.
- Laver, repasser et ranger le linge des enfants ou bien apporter leurs vêtements au pressing.
- Ranger et tenir en bon ordre la chambre des enfants, leur salle de jeux ainsi que sa propre chambre. Changer les draps de lit des

enfants. Passer l'aspirateur dans la chambre des enfants.

- Faire les courses légères (pas les courses de toute la semaine).

Tâches ménagères non acceptables

- Toutes opérations personnelles relatives aux adultes, telles que nettoyer directement derrière eux, laver, repasser ou ranger leurs vêtements ou leurs sous-vêtements, changer les draps du lit des parents, nettoyer la salle de bains et la chambre des parents (le (la) jeune n'a pas à pénétrer dans la chambre des parents).
- Effectuer un grand nettoyage de la maison ou tous autres travaux ménagers lourds, dégivrer un réfrigérateur, nettoyer le four, cirer un parquet, faire les vitres, nettoyer l'extérieur de la maison, tondre, arroser le jardin, laver la voiture, nettoyer l'argenterie, les cuivres, préparer ou aider à préparer un repas exceptionnel où il ou elle ne serait pas invité(e).

Emploi du temps

L'emploi du temps devra être très précis et bien délimiter les 30 heures de travail (selon la législation en vigueur), en distinguant bien la garde d'enfant et les tâches ménagères. De même, si la personne au pair travaille davantage pendant les vacances scolaires ou lorsqu'un enfant est malade, elle devra être rémunérée en conséquence ou avoir des jours de repos supplémentaires dans les semaines suivantes. Ces heures supplémentaires doivent rester exceptionnelles. Elle ne devra pas avoir à travailler sans arrêt du matin au soir. Si elle s'occupe des enfants toute la journée, elle ne doit pas faire du baby-sitting en plus le soir. Chaque fin de semaine, précisez et écrivez l'emploi du temps de la semaine suivante.

Accueil et intégration de la personne au pair

La famille devra accueillir et raccompagner le (la) jeune au pair lors de son arrivée et son départ au train, à la gare routière ou à l'aéroport. En cas d'impossibilité, si le (la) jeune doit prendre un taxi, les frais devront obligatoirement être pris en charge par la famille.

Pendant la durée de son séjour, il(elle) devra être considéré(e) comme un membre de la famille (comme une grande sœur ou un grand frère qui vivrait encore à la maison et aide). N'oubliez pas que peut-être un jour un de vos enfants partira également à l'étranger. Accueillez donc la personne au pair comme vous souhaiteriez que vos

enfants soient reçus. Rappelez-vous qu'il faut quelques jours, parfois même un mois, à la jeune fille ou au jeune homme pour s'installer ou pour ne plus avoir le mal du pays. Nous vous demandons d'attendre au moins un mois avant de demander un éventuel changement.

Hébergement de la personne au pair

La personne au pair doit disposer de sa propre chambre et des clés de la maison. Elle devra recevoir tous ses repas (même lorsque la famille s'absente) et avoir la possibilité de laver ses vêtements. Si elle est logée à l'extérieur de la maison, elle devra recevoir 5 € par repas et 2 € par petit déjeuner. Si la famille part en vacances et est dans l'incapacité d'amener la personne au pair avec eux, le gîte, le couvert et l'agent de poche hebdomadaire restent dus puisque le manque de travail n'est pas du fait du stagiaire. Si la famille a un régime alimentaire particulier, il est primordial de prendre en compte les besoins alimentaires du jeune accueilli.

Cours de Français

La personne au pair devra obligatoirement pouvoir suivre des cours de français (donc disposer d'assez de temps libre pendant la semaine pour aller en cours). Pour les placements d'été, les cours ne sont pas obligatoires. La famille d'accueil s'engage à prendre en charge les frais de transport entre le domicile et le lieu où la personne au pair prendra ses cours (tickets ou carte de bus, billet de train, vélo, essence...). Les jours de cours ne peuvent pas être considérés comme des jours de repos hebdomadaire ou de congés.

Argent de poche - autres indemnités

La personne au pair devra toujours recevoir l'argent de poche convenu à la fin de chaque semaine soit 80 € minimum. Nous vous conseillons à ce moment-là de faire le point avec elle sur la semaine écoulée et de préciser tout changement éventuel concernant l'emploi du temps de la semaine suivante. La famille d'accueil ne devra en aucun cas, même en tant que mesure disciplinaire, diminuer ou supprimer l'argent de poche. Tout dilemme ou désaccord devra être signalé à l'agence. La famille ne devra pas prendre de décisions sévères ou renvoyer la personne au pair sans nous en faire part.

Pour les séjours de plus de 6 mois, la famille offrira en plus de l'argent de poche un billet SNCF aller et retour pour Paris sur un week-end.

Repos hebdomadaire et congés

La personne au pair devra être de repos au moins 3 week-ends par mois (du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin). Exceptionnellement, en accord avec l'agence Au Pays Des Langues, et selon la profession de la famille d'accueil, elle pourra être appelée à travailler certains week-ends, à condition d'avoir ses 2 jours de repos consécutifs dans la semaine en y incluant le dimanche et de pouvoir bénéficier au moins d'un week-end complet de libre par mois. L'emploi du temps joint devra alors être accompagné d'une lettre explicative. Si elle ne travaille pas pendant les vacances scolaires, parce que la famille n'a pas besoin d'elle, l'argent de poche devra être versé. Elle bénéficiera des jours fériés français et a droit à une semaine de congés payés pour chaque période de 6 mois. Les dates des congés payés sont à fixer en commun accord entre la famille et la personne au pair.

Véhicule

Une famille d'accueil mettant un véhicule à la disposition de la personne au pair s'engage à contracter une assurance « tous risques » pour le véhicule prêté. Elle ne pourra prétendre à aucune indemnisation de la part de la personne au pair en cas de dommages si l'utilisation du véhicule est requise pour les services de la famille. En cas de dommages lors d'une utilisation pour ses loisirs, la personne au pair pourra s'attendre à payer le montant de la franchise.

La famille d'accueil devra également s'assurer que la personne au pair est bien titulaire d'un permis de conduire et est apte à conduire en France. La famille devra payer les frais d'essence pour les trajets avec les enfants, ainsi que pour permettre à la personne au pair d'aller en cours. Si le jeune au pair se sert de la voiture pour ses sorties personnelles, il/elle devra payer l'essence lui/elle-même. Si vous estimez que la personne au pair ne conduit pas bien, il est impératif de la faire évaluer auprès d'une auto-école. Si, pour la sécurité de vos enfants, la personne au pair n'est pas apte à conduire, vous devrez, soit lui payer des cours de conduite, soit lui demander de quitter votre domicile avec notre accord et en respectant la durée du préavis. Si elle est de bonne foi, nous la replacerons, s'il s'avérait qu'elle avait menti sur son dossier, nous la renverrons chez elle.

L'agence Au Pays Des Langues ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans le cas où l'expérience de conduite de la personne au pair serait insuffisante. Nous vous recommandons de

bien réfléchir à la nécessité de demander un(e) candidat avec permis de conduire.

Maladie / Assurance

En cas de maladie de la personne au pair, si vous l'avez assurée par une des compagnies proposées, il est impératif de contacter la plateforme d'assistance avant toute prise de rendez-vous chez le médecin. La plateforme d'assistance vous orientera en fonction des garanties souscrites et s'occupera de la prise en charge, vous évitant ainsi toute avance de frais. Si vous avez souscrit une autre assurance, vous devrez suivre la procédure propre à cette compagnie. Si la CPAM couvre la personne au pair, elle sera remboursée au taux de la sécurité sociale et la partie non couverte sera à votre charge. Pensez à assurer la personne au pair AVANT son arrivée. Si la personne au pair est sérieusement malade, la famille d'accueil devra nous en avvertir immédiatement.

Téléphone

La personne au pair sera informée de l'existence de cabines téléphoniques publiques, et ne pourra téléphoner de la maison qu'en accord avec sa famille d'accueil. Il lui appartiendra de gérer ses cartes de téléphone. L'agence Au Pays Des Langues se dégage de tous litiges concernant les notes de téléphone. Aucune réclamation ne pourra nous être faite après son départ. Beaucoup de familles mettent à la disposition de la personne au pair un téléphone portable à carte. La personne au pair est ainsi joignable à tout moment et peut vous avvertir en cas de retard ou de problème. Elle devra, en fin de séjour, vous restituer l'appareil. La famille devra bien préciser à la personne au pair qu'elle n'a pas à utiliser son téléphone pendant qu'elle s'occupe des enfants.

Internet

Concernant l'utilisation d'Internet, nous vous conseillons de bien en définir l'usage dès le début de son séjour : horaires autorisés, sites interdits, possibilité de téléchargement ou pas. Précisez bien à votre personne au pair qu'elle n'est pas censée surfer sur le net en même temps qu'elle garde les enfants. Si elle utilise votre ordinateur personnel, évitez de laisser des données confidentielles (tels vos numéros de compte bancaire, de carte de crédit, mots de passe...).

Problèmes, changement de personne au pair, renvoi

En cas de problème avec votre personne au pair, vous devez nous en avvertir. Nous essaierons dans un premier temps de trouver une solution pour améliorer la situation. Si le problème persiste, nous prendrons les dispositions nécessaires pour vous trouver un(e) autre candidat(e) et éventuellement replacer la personne au pair. Il peut arriver que la personne au pair nous contacte pour nous faire part de son souhait de quitter sa famille d'accueil, tout en nous demandant de ne pas vous avvertir. Notre rôle, plus délicat dans une telle situation, sera de l'encourager à vous parler, et à s'engager à respecter un préavis suffisant pour que nous puissions vous trouver un(e) remplaçant(e) dans le cas où sa décision serait irrévocable. Le préavis obligatoire est de deux semaines de part et d'autre, mais nous demandons, à la fois à la famille d'accueil et à la personne au pair, de respecter un délai suffisant pour nous permettre de trouver une solution acceptable pour tout le monde. Dans le cas où la famille ne souhaite pas respecter ce préavis de deux semaines, elle s'engage à couvrir les frais d'hébergement de la personne au pair et à lui verser l'argent de poche qu'elle aurait dû lui verser pendant la période de préavis.

Si la personne au pair a une très mauvaise conduite ou a fait une faute grave, l'agence Au Pays Des Langues, en accord avec la famille d'accueil, peut décider de la renvoyer dans son pays avec un préavis écourté.

Suivi des placements

L'agence Au Pays Des Langues est présente à vos côtés et à ceux de la personne au pair pendant toute la durée du placement y compris en assurant son remplacement si elle ne répond pas à vos attentes.

Conformément aux exigences du label UNOSEL, nous assurons une astreinte pour les urgences exclusivement 24/7.

Nous organisons également une réunion annuelle de découverte et d'informations en octobre pour les jeunes au pair afin qu'ils(elles) puissent échanger et se rencontrer mais également être conseillés(es) en cas de besoin. Cette réunion est aussi l'occasion de partager un moment convivial avec les jeunes au pair. Vous êtes informés préalablement de la date de la réunion qui se déroule en général un samedi. Si elle souhaite y participer, nous vous demandons de bien vouloir libérer votre personne au pair de toutes contraintes ce week-end là.

Lu et approuvé - Signature

Nous, soussignés _____,

déclarons adhérer au programme d'accueil d'un(e) stagiaire aide familial(e) auprès de l'agence Au Pays Des Langues et certifions que les renseignements fournis sont exacts. Nous attestons avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et du contrat d'accueil spécifiques à l'accueil d'une personne au pair et nous engageons à nous y conformer. Nous nous engageons à accomplir toutes les démarches administratives obligatoires dans le cadre de l'accueil d'un(e) stagiaire au pair étranger. Je comprends que l'agence Au Pays Des Langues se dégage de toutes responsabilités quant aux éventuels pertes, dommages et dépenses occasionnés par la personne au pair. La responsabilité de l'agence Au Pays Des Langues ne saurait être engagée dans tout litige avec l'assurance de la personne au pair ou si les procédures de souscription définies ci-dessus n'avaient pas été respectées.

Date :

Signature du père

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature de la mère

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

